

Balises de reproduction pour les documents distribués aux étudiants dans le cadre d'un cours

Cadre d'utilisation du contenu protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour les enseignants du Cégep

		Contexte de la reproduction			
		Notes de cours (vendues à la COOP ou au magasin du collège) et exercices remis en format papier	Distribution numérique via MOODLE, Léa et Mio	Examen	Présentation en classe
Œuvres originales en format papier	Livres Périodiques	<p>Utilisation permise</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclarer le droit d'auteur¹. - Maximum 15% de la publication (Convention Copibec). - Mentionner la source². - Mentionner sur le document que l'œuvre ne peut être reproduite sans autorisation. <p>L'entente permet la reproduction entière d'un article de périodique, de même que d'un chapitre entier de livre à condition que celui-ci ne dépasse pas les limites mentionnées ci-dessus.</p>	<p>Utilisation permise</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclarer le droit d'auteur³. - Maximum 15% de la publication (Convention Copibec). - Mentionner la source². - Mentionner sur le document qu'il est interdit d'imprimer à plus d'un exemplaire ou d'effectuer tout autre reproduction ou communication par télécommunication sauf dans le cadre d'échanges avec des membres du personnel ou d'autres étudiants dans le cadre de travaux d'équipe participatifs. <p>La licence Copibec vous autorise à conserver la leçon tant que la licence est valide.</p>	<p>Utilisation permise</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 15% de la publication (Convention Copibec). - Mentionner la source². <p>L'entente permet la reproduction entière d'un article de périodique, de même que d'un chapitre entier de livre à condition que celui-ci ne dépasse pas les limites mentionnées ci-dessus.</p>	<p>Utilisation permise</p> <p>Lorsque la reproduction est intégrée à un document que vous avez créé, tel qu'un PowerPoint.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclarer le droit d'auteur³. - Maximum 15% de la publication (Convention Copibec). - Mentionner la source². <p>Lorsque la reproduction est présentée individuellement, sans être intégrée à un document.</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mentionner la source². <p>Note :</p> <p>Si l'œuvre est accessible sur le marché sur un support approprié pour une présentation en classe, vous devez l'acheter. Exemple : l'extrait est vendu sur format PowerPoint.</p>

¹ Pour cela, les professeurs sont tenus de remplir un formulaire de déclaration des droits d'auteur, qui doit ensuite être transmis au service de la reprographie du collège.

² Il est recommandé de suivre les règles de citation en usage dans votre établissement.

³ Pour les documents à diffuser électroniquement, Copibec a mis sur pied le service de déclaration en ligne [SAVIA](#).



Document d'origine créé par Marcela Folea, Collège de Rosemont, 17 mars 2016

Modification par Marc Julien, Cégep Limoilou, avril 2017

Modification par France Landry, Cégep de Shawinigan, août 2020

Le présent guide n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique.

Balises de reproduction pour les documents distribués aux étudiants dans le cadre d'un cours

Cadre d'utilisation du contenu protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour les enseignants du Cégep

		Contexte de la reproduction			
		Notes de cours (vendues à la COOP ou au magasin du collège) et exercices remis en format papier	Distribution numérique via MOODLE, Léa et Mio	Examen	Présentation en classe
Œuvres originales en format papier	Ouvrages développés spécifiquement pour l'enseignement collégial (guide d'enseignement, anthologies, etc.)	Mêmes conditions que précédent, sauf : Limite de reproduction permise : le moindre de 10% ou 25 pages de l'ouvrage (Convention Copibec).			
	Cahiers d'exercices ou manuels d'exercices	Utilisation interdite Il est possible d'obtenir une autorisation particulière de Copibec ; informez-vous auprès de France Landry, responsable de l'application de la licence Copibec.	Utilisation permise Conditions : - À des fins d'examens, de courts extraits peuvent être reproduits. - Mentionner la source ⁴ .	Utilisation permise Sauf si l'œuvre est accessible sur le marché sur un support approprié pour une présentation en classe. Exemple : l'extrait est vendu sur format PowerPoint. Conditions : - Mentionner la source ⁴	
	Œuvres inscrites sur la liste d'exclusions de Copibec	Utilisation interdite Il faut demander la permission au titulaire du droit d'auteur.	Utilisation permise Sauf si l'œuvre est accessible sur le marché sur un support approprié pour un examen. Conditions : - Mentionner la source ⁴ .		

⁴ Il est recommandé de suivre les règles de citation en usage dans votre établissement.



Document d'origine créé par Marcela Folea, Collège de Rosemont, 17 mars 2016

Modification par Marc Julien, Cégep Limoilou, avril 2017

Modification par France Landry, Cégep de Shawinigan, août 2020

Le présent guide n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique.

Balises de reproduction pour les documents distribués aux étudiants dans le cadre d'un cours

Cadre d'utilisation du contenu protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour les enseignants du Cégep

		Contexte de la reproduction			
		Notes de cours (vendues à la COOP ou au magasin du collège) et exercices remis en format papier	Distribution numérique via MOODLE, Léa et Mio	Examen	Présentation en classe
Œuvres originales en format numérique	Site Internet (contenu textuel, images)	<p>Utilisation permise</p> <p>Dans tous les cas d'utilisation d'œuvres sur Internet, vous devez toujours vous assurer que le contenu a été mis à disposition sur Internet avec l'autorisation du titulaire du droit (L.R., 1985, c. C-42, article 30.04 (5)).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mentionner la source⁵. - Pour une leçon en version numérique (MOODLE) : Détruire toute fixation de la leçon dans les trente jours suivant la date à laquelle les élèves inscrits au cours auquel la leçon se rapporte ont reçu leur évaluation finale (L.R., 1985, c. C-42, article 30.01 (6)). - La reproduction sera interdite si la page Internet : <ul style="list-style-type: none"> • Est protégée par une mesure technique de protection qui restreint l'accès; • Affiche un avis bien visible (et non pas le seul symbole du droit d'auteur) stipulant que toute forme de reproduction est interdite (L.R., 1985, c. C-42, article 30.04). L'avis se trouve habituellement dans la section <i>Conditions d'utilisation</i>. • Par contre, si le document a aussi été publié sur papier ou appartient à un éditeur inclus dans la licence Copibec, l'utilisateur peut faire la reproduction sous le couvert de la licence et le déclarer à Copibec. 			
	Œuvres du répertoire de SAMUEL , outil de Copibec	<p>Utilisation permise</p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la création de votre compte, rendez-vous à cette adresse : https://admin.copibec.qc.ca/fr/AccountCreation - SAMUEL regroupe différentes ressources mises à la disposition des enseignants. La limite de reproduction est calculée automatiquement par SAMUEL lorsque vous sélectionnez les pages à reproduire dans l'interface. - Une fois votre sélection choisie, SAMUEL crée un document PDF que vous pouvez partager avec vos étudiants. - La déclaration des droits d'auteur est transmise directement à Copibec via SAMUEL. Pour en savoir plus, consultez les Conditions d'utilisation. 			

⁵ Il est recommandé de suivre les règles de citation en usage dans votre établissement.



Document d'origine créé par Marcela Folea, Collège de Rosemont, 17 mars 2016


Modification par Marc Julien, Cégep Limoilou, avril 2017

Modification par France Landry, Cégep de Shawinigan, août 2020

Le présent guide n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique.

Balises de reproduction pour les documents distribués aux étudiants dans le cadre d'un cours

Cadre d'utilisation du contenu protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour les enseignants du Cégep

Œuvres dont la reproduction est permise en tout temps	
Œuvres libres de droits	<p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mentionner la source⁶. <p>Au Canada, l'œuvre est protégée jusqu'à la fin de la 50^e année suivant celle du décès du dernier collaborateur survivant. Donc, dans les faits, l'œuvre devient publique la 51^e année après le décès du dernier créateur survivant. Après cette période, l'œuvre d'origine fait partie du domaine public; elle peut être utilisée sans permission. Par contre, lorsqu'une nouvelle édition d'une œuvre libre de droit est publiée, la maison d'édition qui publie cette nouvelle version est titulaire du droit d'auteur de cette nouvelle présentation de l'œuvre.</p>
Œuvres sous licence Creative Commons	<p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mentionner la source⁶.- Respecter les autres conditions liées à la licence. <p>Les œuvres placées sous licence Creative Commons préautorisent l'utilisation de ces œuvres à certaines conditions. Vous pouvez utiliser l'œuvre sans avoir aucune vérification ou demande d'autorisation à faire, pourvu que vous respectiez les conditions émises par le créateur de l'œuvre. On reconnaît ce type d'œuvre au logo qui l'accompagne. Exemple :</p>  <p>Pour en savoir plus, consultez Creative Commons.</p>

⁶ Il est recommandé de suivre les règles de citation en usage dans votre établissement.



Document d'origine créé par Marcela Folea, Collège de Rosemont, 17 mars 2016

Modification par Marc Julien, Cégep Limoilou, avril 2017

Modification par France Landry, Cégep de Shawinigan, août 2020

Le présent guide n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique.

Balises de reproduction pour les documents distribués aux étudiants dans le cadre d'un cours

Cadre d'utilisation du contenu protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour les enseignants du Cégep

Annexe 1 : Utilisation des bases de données

Contexte de la reproduction					
	Notes de cours	Distribution numérique	Examen	Présentation en classe	Prêt entre bibliothèques
Érudit	Utilisation interdite Alternative : - Partager le lien vers le document à vos étudiants.	Utilisation interdite Alternative : - Partager le lien vers le document à vos étudiants.	Utilisation interdite	Vous pouvez projeter le texte directement de l'interface de la base de données.	Permis
Eureka	Utilisation interdite Alternative : - Partager le lien vers le document à vos étudiants.	Utilisation permise Conditions : - Déclarer le droit d'auteur ⁷ . - Mentionner la source ⁹ . - Pour une leçon en version numérique (Ex : MOODLE) : Détruire toute fixation de la leçon dans les trente jours suivant la date à laquelle les élèves inscrits au cours auquel la leçon se rapporte ont reçu leur évaluation finale (L.R., 1985, c. C-42, article 30.01 (6)).	Utilisation permise Conditions : - Mentionner la source ⁹ .		Interdit
Repère	Utilisation permise Conditions : - Déclarer le droit d'auteur ⁸ . - Mentionner la source ⁹ .	Utilisation permise Conditions : - Déclarer le droit d'auteur ¹⁰ . - Mentionner la source ⁹ . - Pour une leçon en version numérique (Ex : MOODLE) : Détruire toute fixation de la leçon dans les trente jours suivant la date à laquelle les élèves inscrits au cours auquel la leçon se rapporte ont reçu leur évaluation finale (L.R., 1985, c. C-42, article 30.01 (6)).	Utilisation permise Conditions : - Mentionner la source ⁹ .		Permis

⁷ Vérifiez quelles sont les pratiques dans votre établissement lorsqu'il est question de distribution numérique. Un formulaire de déclaration des droits d'auteur spécifique au format numérique est peut-être utilisé. Il peut également s'agir du formulaire habituel de déclaration des droits d'auteur, pour lequel une section sur la distribution numérique a été ajoutée.

⁸ Pour cela, les professeurs sont habituellement tenus de remplir un formulaire de déclaration des droits d'auteur, qui doit ensuite être transmis au service de la reprographie du collège. Vérifiez quelles sont les pratiques dans votre établissement.

⁹ Il est recommandé de suivre les règles de citation en usage dans votre établissement.

¹⁰ Vérifiez quelles sont les pratiques dans votre établissement lorsqu'il est question de distribution numérique. Un formulaire de déclaration des droits d'auteur spécifique au format numérique est peut-être utilisé. Il peut également s'agir du formulaire habituel de déclaration des droits d'auteur, pour lequel une section sur la distribution numérique a été ajoutée.



Document d'origine créé par Marcela Folea, Collège de Rosemont, 17 mars 2016

Modification par Marc Julien, Cégep Limoilou, avril 2017

Modification par France Landry, Cégep de Shawinigan, août 2020

Le présent guide n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique.

Balises de reproduction pour les documents distribués aux étudiants dans le cadre d'un cours

Cadre d'utilisation du contenu protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour les enseignants du Cégep

Contexte de la reproduction					
	Notes de cours	Distribution numérique	Examen	Présentation en classe	Prêt entre bibliothèques
Universalis	Utilisation permise Conditions : - Mentionner la source ⁹ .	Utilisation interdite Vous ne pouvez pas faire une copie électronique et l'utiliser dans un système de réserve électronique. Alternative : - Partager le lien vers la page du livre	Utilisation permise Conditions : - Mentionner la source ⁹ .		Ne s'applique pas
ScholarVox	Ne s'applique pas	Utilisation interdite Vous ne pouvez pas déposer une copie électronique sur un système de gestion des cours ou pour l'utilisation dans un système de réserve électronique. Alternative : - Partager le lien vers le document à vos étudiants.	Utilisation permise Conditions : - Mentionner la source et le copyright tel qu'il figure sur le site.	Vous pouvez projeter le texte directement de l'interface de la base de données.	Ne s'applique pas
Curio.ca	Utilisation permise Conditions : Si vous désirez reproduire des documents dans un recueil de textes, vous devez communiquer avec Radio-Canada pour la libération des droits.	Utilisation permise Les vidéos peuvent être déposées sur un système de gestion de cours (tels que MOODLE) ou dans un système de réserve électronique. Conditions : - Mentionner la source ⁹ . - Pour une leçon en version numérique (Ex : MOODLE) : Détruire toute fixation de la leçon dans les trente jours suivant la date à laquelle les élèves inscrits au cours auquel la leçon se rapporte ont reçu leur évaluation finale (L.R., 1985, c. C-42, article 30.01 (6)).	Utilisation permise Conditions : - Mentionner la source ⁹ .		Ne s'applique pas
Handbook of chemical education	Utilisation interdite Alternative : - Partager le lien vers le document à vos étudiants.	Utilisation interdite Vous ne pouvez pas déposer une copie électronique sur un système de gestion des cours ou pour l'utilisation dans un système de réserve électronique. Alternative : - Partager le lien vers le document à vos étudiants.	Utilisation interdite	Interdit	Permis



Document d'origine créé par Marcela Folea, Collège de Rosemont, 17 mars 2016

Modification par Marc Julien, Cégep Limoilou, avril 2017

Modification par France Landry, Cégep de Shawinigan, août 2020

Le présent guide n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique.

Balises de reproduction pour les documents distribués aux étudiants dans le cadre d'un cours

Cadre d'utilisation du contenu protégé par la *Loi sur le droit d'auteur* pour les enseignants du Cégep

Médiagraphie

Copibec. (2014). *Licence collégiale : Alimentez la source de la création, respectez le droit d'auteur*. Repéré à http://copibeceducation.ca/wp-content/uploads/2014/07/COLLEGIAL_FR.pdf

École Polytechnique de Montréal. (2015). Politique en matière de droits d'auteur. http://www.polymtl.ca/sg/docs_officiels/1310aute.htm#5

Gouvernement du Canada. (2015). *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42). Repéré à <http://lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html>

Noel, Q., & Snel, J. (2012). *Le droit d'auteur... ça compte! Questions et réponses clés à l'intention du personnel enseignant*. Repéré à http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/291/Le_droit_dauteur_ca_compte.pdf

Université de Montréal, Bibliothèques. (2015). Droit d'auteur - Guides par discipline. Repéré à <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/25-Droit-d-auteur?tab=129>

Université Laval, bibliothèques. (s. d.). Registre des licences d'utilisation des ressources électroniques. Repéré à <http://crepuq.scholarsportal.info/laval/>

UQÀM, bibliothèques. (s. d.). Registre des licences d'utilisation des ressources électroniques. Repéré à <https://crepuq.scholarsportal.info/uqam/>



Document d'origine créé par Marcela Folea, Collège de Rosemont, 17 mars 2016

Modification par Marc Julien, Cégep Limoilou, avril 2017

Modification par France Landry, Cégep de Shawinigan, août 2020

Le présent guide n'est fourni qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique.